



DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT OU D'UNE
CONSTRUCTION

No. demande: _____
No. certificat : _____
Matricule: _____

INFORMATION GÉNÉRALE : REQUÉRANT

→ Êtes-vous propriétaire? Oui Non
→ Si non, procuration? Oui Non

Nom : _____
Adresse : _____
Municipalité : _____
Province : _____ Pays : _____
Code Postal : _____

Tél. : _____ Poste* : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

→ Advenant le cas où le requérant a acquis le terrain concerné par la demande de certificat d'autorisation dans un délai inférieur à un (1) an, une copie du titre de propriété doit être jointe à la présente demande.

EXÉCUTANT DES TRAVAUX

Si même que le propriétaire, ne pas remplir cette section

→ Propriétaire* ou donneur d'ouvrage* Procuration
→ Gestionnaire de projet Responsable des travaux

Nom : _____
Adresse : _____
No. civique : _____
Type et nom de voie : _____
Code postal : _____
Municipalité : _____
Province : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Poste* : _____
Télécopieur : _____
RBQ : _____
NEQ : _____
Courriel : _____

CONCEPTEUR PRINCIPAL DES PLANS

Nom : _____
Adresse : _____
Courriel : _____

Téléphone : _____ Poste* : _____
Télécopieur: _____ Poste* : _____

EMPLACEMENT DES TRAVAUX

Emplacement des travaux (si autre que l'adresse postale) : _____
No. matricule : _____
No. lot : _____

➤ Est-ce un terrain riverain à un lac, un cours d'eau ou un milieu humide? Oui ____ Non ____

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Type de travaux : Démolition d'un bâtiment ou d'une construction d'une superficie au sol de plus de 35 m² :

- Bâtiment principal
Bâtiment accessoire
Construction

Coût des travaux : _____

Date du début des travaux : _____ Fin prévue des travaux : _____

Avez-vous ou prévoyez-vous l'installation d'un système d'alarme ? Oui Non

Est-ce un bâtiment inter-générationnel? Oui Non

Combien y-a-t-il de chambres à coucher dans le bâtiment ? _____

Occupation de la résidence : Annuelle Saisonnière

Usage actuel de la construction : _____

Usage projeté de la construction : _____

➤ Pour les fins de votre demande, prévoyez-vous (voir les formulaires de demande à cet effet) :

- Des aménagements paysagers (trottoir, terrasse patio, abris, gazebo ou autre) ;
- Un accès au lac (travaux dans la bande de protection riveraine) ;
- L'aménagement d'une entrée privée ;
- La traverse d'un cours d'eau (ponts & ponceaux) ;

➤ Est-ce que le bâtiment ou la construction est desservi par : Installation septique Puits Eau provenant d'un plan d'eau

➤ Veuillez nous confirmer ce qui suit :

→ **Accès par le lac :**

De quelle façon allez-vous mobiliser et démobiler les équipements nécessaires aux travaux en passant dans la bande riveraine ? (Cette entrée au site demeure temporaire et doit être remise à l'état naturel)

Quelles mesures de végétalisation prendrez-vous lorsque les travaux seront terminés ?

→ **Une description des mesures de sécurité qui seront prises lors de la démolition :**

→ **La description des aménagements paysagers qui seront réalisés à l'emplacement de la construction démolie dans le cas où le terrain n'est pas destiné à être reconstruit ou utilisé à un autre usage dans les 12 mois, suivant la démolition :**

DOCUMENTS À FOURNIR
Règlement relatif aux permis et aux certificats

- Une demande de certificat d'autorisation doit être transmise à la municipalité en **deux copies papier** et une **copie électronique (PDF)** ;
- Le requérant doit **remplir et signer le formulaire** de demande de certificat d'autorisation et soumettre tous les documents requis afin de fournir une demande complète ;
- La demande de certificat d'autorisation doit contenir les plans et documents suivants (le fonctionnaire désigné peut aviser le requérant que certains plans et documents ne sont pas requis considérant la nature des travaux et les informations nécessaires pour établir la conformité de l'intervention à la réglementation d'urbanisme) :
 - (1) La dimension et des photographies du bâtiment ou de la construction à démolir;
 - (2) Une copie du certificat d'assurance de la personne ou de la société qui effectuera les travaux;
 - (3) L'engagement écrit du propriétaire à disposer des rebuts de démolition dans un dépôt de matériaux secs, site d'enfouissement ou écocentre;
 - (4) L'engagement écrit du propriétaire que le système de traitement des eaux usées, puisard ou réceptacle sera vidangé et enlevé ou rempli de gravier, de sable, de terre ou d'un matériau inerte.

FRAIS DE LA DEMANDE DU CERTIFICAT D'AUTORISATION ET SIGNATURES

→ Démolition d'un bâtiment ou d'une construction :

- Bâtiment principal : 100 \$ (non remboursable)
- Bâtiment ou construction accessoire : 50 \$ (non remboursable)

→ **AVIS** : PLTN facturera les propriétaires qui doivent utiliser la rampe de mise à l'eau pour mobiliser et/ou démobiliser les équipements nécessaires aux travaux. À cet effet, le coût déclaré des travaux est transféré directement aux administrateurs de PLTN.

Je soussigné(e) _____ déclare par la présente que les renseignements et documents requis donnés ci-dessus sont complets et exacts.

Signé à _____ ce _____

Par : _____

NOTE : Le présent formulaire vise à accélérer la demande de certificat d'autorisation et ne constitue en aucun temps ni une demande complète ni une autorisation. Le fonctionnaire désigné saisi de votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents et renseignements supplémentaires lui donnant une compréhension claire et précise de votre projet.

GUIDE DU REQUÉRANT

- Vous pouvez consulter les différents règlements d'urbanisme de la municipalité dans l'onglet **Règlements et permis** sur le site internet de la municipalité en cliquant sur le lien suivant : <https://lac-tremblant-nord.qc.ca/reglements-et-permis/>
- Généralement, afin de fournir les documents requis pour compléter les travaux, les professionnels à consulter incluent un arpenteur, un architecte ou un technologue en architecture, architecte du paysage, un biologiste, un ingénieur ou un technologue pour votre système de traitement d'eau usées, un puisatier, un urbaniste.
- Préalablement à votre demande, nous vous invitons à communiquer avec l'inspecteur municipal afin de vous assurer que votre projet de construction est conforme aux exigences règlementaires.
- Afin d'éviter des erreurs préjudiciables aux deux parties, vous devez fournir tous les documents demandés. À défaut de quoi, la demande peut être retardée ou rejetée.
- Afin de prévoir les délais entre le dépôt de la demande complète et l'obtention du certificat d'autorisation, veuillez S.V.P consulter le calendrier des séances du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et des séances du Conseil municipal sur notre site internet dans la section *Agenda municipal* : <https://lac-tremblant-nord.qc.ca/adenga-municipal/>